

# TOUVOIS MAG'

N°85 • NOVEMBRE 2021



[www.touvois.fr](http://www.touvois.fr)

18 rue de Nantes  
44650 TOUVOIS  
Tél. 02 40 31 64 05

 Touvois





Touvois

LA MUNICIPALITÉ ET LES ASSOCIATIONS  
TOUVOISIENNES ORGANISENT UN



# MARCHÉ DE NOËL



**LE SAMEDI 27 NOVEMBRE  
DE 9H À 17H  
SUR LE PARKING DE LA SALLE DES SPORTS**

**9H-13H : Marché des producteurs locaux**

**9H-17H : Marche aux lampions, conte de Noël,  
promenade en calèche,  
structure gonflable, présence du Père-Noël  
bar et restauration...**

**ET BEAUCOUP  
D'AUTRES SURPRISES !**



## SOMMAIRE

## 4 EN BREF

## 6 ECHOS DU CONSEIL

10 BÂTIMENTS ET  
PERSONNEL COMMUNAL11 VOIRIE  
ENVIRONNEMENT

## 14 ENFANCE JEUNESSE

## 20 VIE ASSOCIATIVE

## 21 VIE SOCIALE

## 22 VIE CITOYENNE

## 23 ETAT CIVIL

## 24 MANIFESTATIONS



Le 15.09.2021, je m'adressais par courrier à chacun d'entre vous et je vous évoquais toutes les incivilités constatées, la pandémie battait son plein.

Aujourd'hui, la situation sanitaire s'améliore régulièrement, la commune tend vers la même positivité et l'optimisme est de rigueur.

Les diverses commissions ont des résultats plus que satisfaisants ; d'abord le City-Park pour les jeunes mais également les moins jeunes, puis la gestion de la restauration scolaire et enfin le lotissement de la Grosse Pierre II qui voit tous ses lots être vendus.

La Mairie a vu son personnel réintégrer les locaux et l'avancement du plus important projet de la Commune : la salle omnisports. Toutes les études confirment les possibilités de restructuration et de rénovation.

Enfin, grâce à la collaboration entre l'intercommunalité, le département, le SAH (Syndicat d'Aménagement Hydraulique) et la Commune de Touvois, la "Coulée Verte" de Touvois est en train de naître. Elle participera à l'amélioration de l'environnement et de l'eau de source ruisselant vers "Le Falleron". La faune et la flore aquatiques vont ainsi se retrouver dans un contexte naturel de qualité.

Je demande à toutes et tous de prendre bien soin de vous, et de passer une belle et bonne période de fin d'année 2021.

Le Maire

**Claude LE CALVEZ**

### Touvois Mag'

Mairie de Touvois  
18 rue de Nantes  
44650 TOUVOIS  
Tél. 02 40 31 64 05  
www.touvois.fr

Directeur de la publication :

M. le Maire Claude LE CALVEZ

Comité de rédaction : Mme Anne BOIZIAU

Nombre d'exemplaires : 875

Conception et impression : IMPRIMERIE 2000

25 rue du Château d'Eau - 44116 VIEILLEVIGNE

Tél. 02 51 31 08 40

L'Imprimerie 2000 respecte l'environnement  
et est labellisée IMPRIM'VERT.

Crédits photos : fotolia



### A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, les heures d'ouverture de la Mairie changent :

Lundi :	09h00 -12h00	14h00 -17h00
Mardi :	09h00 -12h00	
Mercredi :	09h00 -12h00	14h00 -17h00
Jeudi :	14h00 -17h00	
Vendredi :	09h00 -12h00	14h00 -17h00
Samedi :	09h00 -12h00	Le 2 <sup>e</sup> et le 4 <sup>e</sup> samedi de chaque mois



# 4 EN BREF



**Remise médaille de la famille**

Le 19/06/2021



**Feux d'artifice du 17 juillet 2021**

Organisé par le comité des fêtes



**City park**  
juin 2021



Cine plein air

Le 11/09/2021

Sortie Age d'Or

Le 14/09/2021





# 6 ÉCHOS DU CONSEIL

## Conseil municipal du 11 mai 2021

### ➤ PLU : MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Lors de l'élaboration du PLU en 2007, les dispositions du Code de l'Urbanisme en vigueur ne permettaient pas d'avoir en zone Agricole autre chose que des constructions à vocation agricole. C'est pourquoi, les hameaux, lieux-dits et constructions isolés non agricoles ont été pastillés en zone Nh. Le règlement de cette zone permet de réaliser des extensions mesurées et des annexes de constructions de tiers. Ce zonage s'est appuyé sur les constructions figurant au cadastre. Or, il s'avère que 2 constructions existantes, n'apparaissent pas au cadastre. En conséquence, elles n'ont pas fait l'objet d'un zonage Nh. A ce jour, les propriétaires actuels souhaitent y faire quelques aménagements type agrandissements ponctuels et/ou garage. Le PLU ne le permet pas suite à une erreur matérielle de zonage. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29; Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-45 à L.153-48; Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 02/10/2017; Considérant que la commune souhaite corriger 2 erreurs matérielles du zonage liées à un problème de cadastre; Il est proposé au conseil de permettre au public de prendre connaissance du dossier de modification simplifiée. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE :

**Article 1 :** Que le dossier de la modification simplifiée du PLU de la commune sera tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes : Un dossier sera consultable en mairie du Lundi 17 mai 2021 au Mardi 15 juin 2021 aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable sur le site internet de TOUVOIS. Toute personne pourra faire part de ses remarques soit en les inscrivant dans un registre ouvert à cet effet, soit en adressant un courrier à la mairie à l'adresse suivante : Mairie de TOUVOIS - 18 rue de Nantes - 44650 TOUVOIS

**Article 2 :** Le dossier tenu à la disposition du public comprend le projet de modification du PLU avec : une notice de présentation, un extrait de zonage du PLU en cours, un extrait du projet de modification du zonage, les éventuels avis des personnes publiques associées d'ici le début et pendant la mise à disposition du public.

**Article 3 :** A l'issue de cette mise à disposition, Monsieur le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification.

**Article 4 :** Autorisation sera donnée au Maire pour signer tout contrat, avenant, convention concernant la modification du PLU et pour solliciter une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à cette modification, conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme.

**Article 5 :** La présente délibération sera notifiée au Préfet. Elle sera affichée pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera inséré dans un journal diffusé dans le département.

### ➤ MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LA GROSSE PIERRE II : RÉPARTITION DE LA PRISE EN CHARGE BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire explique qu'en 2019, il a été retenu deux entreprises pour réaliser les travaux du lotissement de la grosse pierre II : la société BODIN TP (pour le lot 1 terrassement/voirie/assainissement) et la société ID VERDE (pour le lot 2 Espaces verts).

	Montant des marchés (en € ht)	Budget Annexe (en € ht)	Budget principal (en € ht)
Lot 1- offre de base des tranches fermes	648 951.38	510 940.50	138 010.88 (travaux connexes du PA)
Lot 1-tranche optionnelle 1 zone agrément	31 398.74		31 398.74
Lot1-tranche optionnelle 2 piste cyclable	41 198.99		41 198.99
Lot 2- offre de base des tranches fermes	33 816.80	32 623	1 193.80 (travaux connexes du PA)
Lot 2-tranche optionnelle 1 zone agrément	14 441.00		14 441.00
Lot 2- PES1 Jeux d'enfants + avenant 1	25 868.00 + 15 082.00		25 868.00 + 15 082.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : ACCEPTE cette répartition de la prise en charge budgétaire des travaux du Lotissement de la Grosse Pierre II

### ➤ Communauté de communes Sud Retz Atlantique : Convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur les périmètres des zones intercommunales d'aménagement économiques.

La loi notre du 7 août 2015 a transféré aux communautés de communes l'intégralité de la compétence création, aménagement et entretien des zones d'activités (commerciales, tertiaires, industrielles etc...). La circulaire ministérielle du 18 juin 2013 relative à la réforme de la fiscalité de l'aménagement prévoyait la possibilité pour les communes compétentes en matière de TA de reverser une partie de leur TA à la communauté de communes qui a la charge des équipements publics. Cette possibilité est, par ailleurs, codifiée à l'article L.331-2 du code de l'urbanisme. Les enjeux concernent à la fois le renouvellement de certains équipements vétustes ou dégradés tels que les portails, clôtures, trottoirs, puis la mise en place d'équipements rendus nécessaires comme la fibre optique ou la vidéo protection. Monsieur Alain PINABEL explique que l'instauration de la taxe d'aménagement étant de la prérogative des communes dotées d'un PLU, il appartient par conséquent aux assemblées municipales de délibérer sur le principe du reversement du produit de la TA et de ses modalités. Il est demandé au conseil d'accepter de reverser le produit de la TA à la CCSRA pour les prochaines constructions de la Zone d'aménagement SUD ATLANTIQUE et de signer la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur les périmètres des zones intercommunales d'aménagement économiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **ACCEPTE** de reverser le produit de la TA à la CCSRA pour les prochaines constructions de la Zone d'aménagement SUD ATLANTIQUE - **ACCEPTE** de signer la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement sur les périmètres des zones intercommunales d'aménagement économiques.

### ➤ EQUIPEMENT NUMÉRIQUE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE : FINANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS

Madame Valérie SORIN, adjointe à l'enfance jeunesse, présente à l'assemblée que, dans le cadre du plan de relance, l'Etat a ouvert un appel à projet pour l'équipement numérique des écoles primaires. Les communes intéressées pour candidater ont déposé un dossier avant le 31 mars dernier. Dans un contexte sanitaire qui a obligé les différentes institutions et notamment l'école à s'adapter pour assurer la continuité du service public d'éducation, cet appel à projets vise à : assurer l'égal accès au service public de l'éducation, réduire les inégalités scolaires, appuyer la transformation numérique des écoles. Il s'agit principalement de permettre aux écoles élémentaires de se doter du socle numérique de base équipant chaque classe de cycle 2 et 3 ( du CP au CM1) du matériel informatique nécessaire pour les apprentissages numériques. Considérant les besoins transmis par la directrice de l'école Aquarelle et de son équipe pédagogique et les échanges qui ont suivi pour fixer les priorités d'investissement. Considérant le dépôt d'appel à projets fait pour les 3 classes concernées (soit pour 64 élèves). Le programme d'investissement se monte à 17 644.55€ répartis comme suit : Equipement numérique de base : 17 248.07€ - Ressources et services : 396.48€ - L'aide de l'Etat est de : 7 350€ pour le socle numérique de base. 640€ pour les ressources et services. S'agissant d'un appel à projets, les enveloppes indiquées restent soumises à la réponse positive de l'Etat. Il est demandé au conseil de décider de cet investissement, de préciser que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal 2021 (section investissement) et d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **DECIDE** de l'investissement présenté ci-dessus • **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2021 • **PRECISE** que les dépenses seront financées par les subventions obtenues auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ainsi que par l'autofinancement • **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### QUESTIONS DIVERSES :

**Monsieur le Maire** donne la parole aux représentants de la société AUXILIM ingénierie venus exposer le diagnostic fait sur la salle des sports de Touvois. Il est rappelé aux membres du conseil la possibilité de consulter ce diagnostic qui va aider à la prise de décision ultérieure quant à l'avenir de ce bâtiment. Monsieur le Maire souligne l'importance de programmer maintenant une étude de charpente à un bureau d'études. • **Madame Flore GOUON** fait part à l'assemblée du choix porté par sa commission sur le maintien

des contrats de maintenance informatique avec l'entreprise APS informatique. Elle présente les résultats des consultations faites au niveau de l'installation de futures caméras de vidéoprotection sur la commune. Monsieur Anthony CHARRIAU expose les différents procédés existant sur le marché de la vidéoprotection, leurs avantages et leurs inconvénients. Une transmission par support radio serait à privilégier. • **Madame Valérie SORIN** fait un point sur l'appel d'offres en cours pour la fourniture de repas en liaison froide. Les offres seront examinées par la commission au début du mois de juin puis présentées au conseil municipal. Elle informe aussi le conseil qu'un chantier numérique est en cours au niveau des familles. En effet, les services municipaux et l'Ifac en charge des activités périscolaires travaillent actuellement à la création d'un portail famille. Par celui-ci, les dossiers d'inscription et le suivi des demandes se feront directement en ligne et à terme, les règlements également. Les familles en seront informées en temps voulu.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juin 2021

### MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, le marché conclu avec ARIDEV n'étant pas renouvelé, un appel à concurrence a été lancé afin de désigner un prestataire « livraison de repas en liaison froide » pour les 2 ans à venir. Quatre candidats ont déposé une offre. Il est présenté l'analyse des offres faite le 1er juin par la commission. Monsieur le maire propose de retenir la société CONVIVIO-COL, la mieux disante. Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché avec cette société. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché avec la société CONVIVIO-COL.

### TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS DES REPAS ET PENALITE DE RETARD

Monsieur le maire rappelle que les prix des repas ont été fixés au tarif de 3.80€ le prix du repas enfant et 4.53€ le prix du repas adulte et ce, pour l'année scolaire 2020/2021. Il propose que soient appliqués les mêmes tarifs malgré le nouveau prestataire pour l'année scolaire 2021/2022. De même, il propose de fixer à 1.50€ le prix du repas dans le cadre d'un PAI, et de maintenir une pénalité de retard de dépôt de dossier de 15€, plus une pénalité de 5€ pour non inscription.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **DECIDE** de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à 3.80€ le prix du repas enfant et ce, pour l'année scolaire 2020/2021. • **DECIDE** de fixer à 1.50€ par jour le prix d'utilisation du service de restauration scolaire, pour les enfants apportant leur panier-repas dans le cadre d'un P.A.I. • **DECIDE** d'appliquer une pénalité de retard de dépôt de dossier de 15€, plus une pénalité de 5 euros pour non inscription dans les délais.

### TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS PERICENTRE PERISCOLAIRE ET SEJOURS ETE

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs appliqués depuis le 1er septembre 2020 ont été votés le 23 juin 2020. Aujourd'hui, il est proposé une augmentation de 1.50% des tarifs au 1er septembre 2021. (voir tableau ci-annexé). Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité : **DECIDE** de fixer comme énoncé dans le tableau ci-annexé, les tarifs du périscolaire, péricentre du centre de loisirs ALSH et séjours été, à compter du 1er septembre 2021.

### MODIFICATIONS DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE PUBLIQUE COMMUNALE :

Monsieur le Maire expose qu'un recensement général des voies publiques appartenant à la Commune et affectées à la circulation générale a été effectué conjointement avec les services techniques communaux et la société EDMS au cours du second trimestre 2021 et indique que le linéaire réel est de 80.203 mètres linéaires, soit une différence de 56.303 mètres linéaires par rapport au recensement précédent. Il rappelle qu'historiquement, l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959, les circulaires n°426 du 31 juillet 1961 et n°32 du 16 janvier 1962 et les décrets n°64 du 14 mars 1964 et 76-790 du 20 août 1976 ont décrit la voirie publique communale comme comprenant 5 parties : • les voies communales et leurs dépendances (talus, accotement,...) à caractère de chemin • les voies communales qui ont caractère de rue, en principe désignées par un nom • les

voies communales à caractère de place ouvertes à la circulation publique • les chemins routiers ouverts à la circulation publique • les voies vertes et pistes cyclables affectées à la circulation générale. Le code de la voirie routière (et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12) détermine le droit applicable à la voirie publique communale. Il est proposé de modifier le tableau de classement de la voirie publique communale pour tenir compte du travail de recensement réalisé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

• **MODIFIE** le tableau de classement de la voirie publique communale tel qu'il est annexé à la présente délibération • **PRÉCISE** que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent à la voirie publique communale • **ARRÊTE** par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à 80.203 mètres linéaires • **MANDATE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à assurer l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT, APPEL DE FONDS 2021 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'appel de fonds concernant la participation financière de la commune au fonds de solidarité pour le logement (FSL). Il propose pour l'exercice 2021 de renouveler la participation de la commune à 685,00€. Cette participation sera versée sur le compte de la paierie départementale, les services départementaux procéderont ensuite à l'émission du titre de recette correspondant. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 685,00€.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2021

### PLU BILAN DE LA CONSULTATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE

Lors de l'élaboration du PLU en 2007, les dispositions du Code de l'Urbanisme en vigueur ne permettaient pas d'avoir en zone Agricole autre chose que des constructions à vocation agricole. C'est pourquoi, les hameaux, lieux-dits et constructions isolés non agricoles ont été pastillés en zone Nh. Le règlement de cette zone permet de réaliser des extensions mesurées et des annexes de constructions de tiers. Ce zonage s'est appuyé sur les constructions figurant au cadastre. Or, il s'avère que 2 constructions existantes, n'apparaissent pas au cadastre. En conséquence, elles n'ont pas fait l'objet d'un zonage Nh. A ce jour, les propriétaires actuels souhaitent y faire quelques aménagements type agrandissements ponctuels et/ou garage. Le PLU ne le permet pas suite à une erreur matérielle de zonage et le projet a été mis à disposition du public du 17 MAI 2021 au 15 JUIN 2021. Il a été également transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ; Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-1 à L.151-43, L.153-45 à L.153-48, R.153-20 et R.153-21 ; Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 02/10/2007. Vu l'avis favorable émis par le Président de la Région Pays de la Loire, La Chambre d'Agriculture, La Chambre des Commerces et d'Industrie et le Président du PETR ; Vu le bilan de la mise à disposition du public présenté par Monsieur le Maire ; Considérant que la modification a uniquement pour objet la rectification de 2 erreurs matérielles ; Considérant que la mise à disposition du public n'a soulevé aucune contradiction ni remarque ; Considérant qu'il est nécessaire de corriger le zonage au niveau du Houx et de La Sapinière en lien avec le cadastre ; Il est proposé d'approuver cette modification simplifiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **DECIDE Article 1** : D'approuver la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune, conformément au dossier ci-joint à la présente délibération. **Article 2** : La présente délibération sera notifiée au Préfet. Conformément aux articles R.1539-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, elle sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

### SYDELA : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DU SYDELA DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'AUDITS ÉNERGÉTIQUES SUR LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités, Vu les statuts du SYDELA, et notamment l'article 6-3, Considérant que la commune est adhérente du Syndicat Départementale d'Energies de



## 8 ÉCHOS DU CONSEIL

Loire Atlantique (SYDELA), notamment, pour la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité. Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique. Considérant que l'article L.2224-31 du CGCT autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, et par analogie les syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie. Considérant que le SYDELA, par la biais de son service Transition Énergétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes ses services dans le cadre de la gestion énergétique de leur patrimoine, et notamment la réalisation : D'audits énergétiques de bâtiments et prestations complémentaires associées • De diagnostics techniques des installations et prestations complémentaires associées. Considérant que la Région Pays-de-la-Loire subventionne ces 2 prestations à hauteur de 30% et que le SydeLa prend en charge 20% du coût des études du lot "audits énergétiques". Le reste du coût des études sera donc à la charge de la Collectivité. **Monsieur PINABEL** présente le coût estimatif des prestations et propose la signature d'une convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation des audits / études définies ci-dessus; Considérant qu'il est possible d'estimer que le montant de(s) prestation(s) réalisée(s) dans le cadre s'élèverait à 1 640.63€HT, soit 1 968.75€TTC. Ce montant est prévisionnel, le montant définitif sera établi en fonction du coût réel des audits réalisés. Considérant que le reste à charge de la Commune est donc estimé à 820.31€HT, soit 984.38€TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité : **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation des audits / études définies ci-dessus; **D'APPROUVER** le remboursement des frais de fonctionnement du SYDELA pour la réalisation des audits réalisés dans le cadre de ladite convention;

### ➤ LOTISSEMENT DE LA GROSSE PIERRE II : Nomination allée

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le lotissement de la grosse pierre contient une allée intérieure en impasse qu'il convient de nommer. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité : **ACCEPTE** de nommer cette voie Allée Louise LEFORT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 septembre 2021

### ➤ Limitation de l'exonération de deux ans de taxe foncière propriétés bâties-constructions nouvelles à usage d'habitation

Il est exposé les conditions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il est précisé qu'une délibération municipale peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code. Il est rappelé que, compte tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation (TH) résidences principales et du transfert de fiscalité du département de la TFB en découlant, pour les locaux d'habitation achevés après le 01/01/2021, toute délibération prise antérieurement par la commune devient caduque. Pour ces locaux, l'exonération de deux ans de TFPB sera totale sauf délibération de la collectivité pour limiter l'exonération. Il est toutefois précisé que compte tenu de la réforme (transfert de fiscalité du département en TFB) les contribuables bénéficieront de 40% d'exonération de droit, même en cas de reprise de délibération de suppression d'exonération. A défaut de délibération, ces constructions seront exonérées en totalité de la part communale pendant les deux premières années de prise en compte fiscale. Il convient donc de délibérer pour limiter

le pourcentage d'exonération à 40%,50%,60%,70%,80% ou 90% de la base imposable. Il est demandé au conseil de bien vouloir en délibérer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 3 abstentions. Vu l'article 1383 du code général des impôts : **DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 50% de la base imposable. **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### ➤ Communauté de communes Sud Retz Atlantique : Modification des statuts suite à la prise de compétence Mobilités

Le conseil communautaire a délibéré le 7 juillet dernier sur la modification des statuts de la communauté de communes Sud Retz Atlantique. Il est demandé à chaque commune membre de délibérer à leur tour sur l'adoption de ces nouveaux statuts à appliquer. Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5-1, L5211-17, L 5211-20 et L 5214-16, Vu la modification du périmètre de Sud Retz Atlantique suite au départ de Villeneuve en Retz au 31 décembre 2019, Vu la réforme de l'article L.5214-16 du CGCT initiée par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019-art.16 (V) qui regroupe les compétences des communautés de communes en deux parties : compétences obligatoires • compétences supplémentaires (cette partie intégrant les ex-compétences optionnelles et facultatives). Considérant la prise de compétence mobilités au 1er juillet 2021 intitulée organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-é du même code. Il est demandé de procéder à la mise à jour des statuts de la CCSRA par l'approbation des nouveaux statuts joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** la modification des statuts suite à la prise de compétences mobilités selon la mise à jour des statuts mis en annexe.

### ➤ Recensement de la population : Création d'emplois d'agent recenseur et de coordonnateur

Monsieur le premier adjoint informe l'assemblée qu'un recensement de la population va avoir lieu l'hiver prochain du 20/01/2022 au 19/02/2022. Il est nécessaire de désigner un coordonnateur d'enquête et de prévoir 4 postes d'agents recenseurs. Les rémunérations seront décidées au prochain conseil selon la dotation forfaitaire de l'Etat octroyée. Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), Vu le code général des collectivités locales, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés, Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158), Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276, Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population, Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485, Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations de recensement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal : **DECIDE** la création de 4 postes agents recenseurs à temps non complet pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2022 • **DECIDE** la création d'un poste de coordonnateur parmi les agents communaux qui bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire.

### QUESTIONS DIVERSES :

**Monsieur Alain PINABEL** fait un point sur le dossier de la salle des sports. Il informe que cet été le rapport sur la charpente a été établi et est à disposition des élus à la mairie. Il appartient maintenant à la commission des bâtiments de se réunir pour envisager l'avenir de la salle des sports. En parallèle, il va falloir lancer une étude de sol pour établir la faisabilité du projet, au niveau technique et au niveau budgétaire. Il faudra bien définir le terrain visé par l'étude de sol



pour intégrer l'ensemble des possibilités du projet • **Madame Valérie SORIN** fait un compte rendu de la rentrée scolaire. Tout s'est bien passé, il n'y a pas de fermeture de classe. A la pause méridienne, le protocole sanitaire de niveau 2 est appliqué. Les masques ne sont donc obligatoires qu'à l'intérieur et les récréations ont repris • **Monsieur Alain PINABEL** fait un résumé de la visite à l'école de Monsieur le Député et de Madame l'inspectrice d'académie le jour de la rentrée. La rencontre a été très positive car malgré l'atteinte du seuil de fermeture à 98 élèves, aucune classe ne ferme. Monsieur Alain PINABEL a rappelé l'impact néfaste des fermetures sur la qualité de l'enseignement. Monsieur Alain PINABEL a rappelé que le futur développement de TOUVOIS lié aux nouvelles constructions, va amener de nouvelles familles, à terme, même si l'an prochain les écoles vont voir partir au collège de nombreux enfants. Il fait aussi état du succès du nouveau portail familles qui permet d'inscrire chaque enfant à toutes les activités scolaires et péri scolaires, directement en ligne. Il salue le travail réalisé en amont par le secrétariat et surtout Magali SIMONNEAU • **Monsieur Jean-Paul GRONDIN** fait état d'un soucis sur le chantier du lotissement de la grosse pierre II. En effet, les branchements au niveau des télécommunications sont inexistant. Il y a eu un problème de communication entre les acteurs en charge des branchements. Normalement le SYDELA et ORANGE sont en train de régler les problèmes, afin que les futures habitations soient correctement branchées • **Madame Anne BOIZIAU** informe le conseil des événements festifs à venir : Samedi soir prochain a lieu une projection de cinéma en plein air à la zone de loisirs. Il est fait un appel aux bonnes volontés pour l'organisation... Elle annonce que le marché de Noël aura lieu le samedi 27 novembre prochain avec animations pour les enfants. Elle fait état de l'achèvement du city park même si il reste des petits aménagements à terminer. **Monsieur Alain PINABEL** fait état des dépenses réalisées. Ce city park a coûté 97 883,72€ moins les subventions de 58 535,31€; soit un reste à charge de 39 348,41€ • **Madame Flore GOUON** rapporte que le dossier de la vidéo protection est en bonne voie de réalisation. Cet été, le dossier a été déposé aux services de la Préfecture. Une commission va l'étudier le 28 septembre prochain. En parallèle, le SYDELA a fait un audit sur la faisabilité du projet.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2021

### ➤ URBANISME : AUTORISATION D'ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE PARCELLES

Monsieur le Maire fait état d'une modification du parcellaire cadastral suite à un bornage réalisé le 13 mars 2020 au niveau de la mare rue de La croix des ors. Ainsi, les propriétaires, les conjoints CHARRIAU ont consenti à céder à titre gratuit une partie des parcelles AC 7 et AC 220 à la demande de la commune de TOUVOIS. Il est proposé au Conseil d'accepter cette cession afin de l'officialiser chez le Notaire. La commune deviendrait propriétaire : d'une partie de la parcelle AC7 pour une superficie de 13a23ca (AC305) • d'une partie de la parcelle AC 220 pour une superficie de 08a81ca afin d'augmenter sa réserve foncière.(AC 307).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **APPROUVE** l'acquisition des dites parcelles pour une superficie totale de 21a104ca à titre gratuit, et précise que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur, la commune. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative, technique et financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### ➤ URBANISME : AUTORISATION D'ACQUISITION À TITRE ONÉREUX DES PARCELLES AC 39 ET AC 54

Monsieur le Maire présente une proposition d'acquisition de parcelles rue de la croix des Ors. Il s'agit des parcelles AC 54 s' une surface de 2 134 m<sup>2</sup> et AC 39 d' une surface de 11 698 m<sup>2</sup>. Cela pourrait participer à l'augmentation de la réserve foncière de la commune, dans un lieu intéressant. Par courrier du 16 septembre 2021, les propriétaires GOBIN Yvette MICHAUD Norbert et Joseph et PRAUD Yveline ont fait part à la commune de leur intention de vendre leur deux parcelles au prix de 80 000€. Cette proposition semble excessive au vu des prix pratiqués sur Touvois sur des terrains de même nature. Vu les articles L 2241-1, L 2122-21, L 2221-1 du CGCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**REFUSE** son accord pour l'acquisition des dites parcelles AC 39 et AC 54 au prix de 80 000€ • **AUTORISE** Monsieur le Maire à avertir les demandeurs de ce refus.

### ➤ RÉSIDENCE BON ACCUEIL DE TOUVOIS : DONATION DE DIVERS BIENS IMMOBILIERS NON ESSENTIELS AU FONCTIONNEMENT DE L'EPHAD ET DU SOLDE DES FONDS APPARTENANT À L'ASSOCIATION DÉDUCTION FAITE DES FRAIS DE FORMALITÉS DE DISSOLUTION POUR L'AIDE ET LE SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES DE LA COMMUNE.

La résidence bon accueil de TOUVOIS est actuellement gérée par une association. Mais compte tenu des difficultés de gestion rencontrées, une fondation a été trouvée pour accepter d'assurer provisoirement la gestion de l'établissement. La fondation CéMaVie va donc gérer cet établissement à terme dès que l'association sera dissoute. Dans cette démarche de dissolution, les membres de l'association Maison de retraite de TOUVOIS se sont réunis le 7 octobre dernier afin de décider d'un don à la commune de Touvois. Il s'agit d'un ensemble de divers biens immobiliers non essentiels au fonctionnement de l'EPHAD et du solde des fonds appartenant à l'association déduction faite des frais de formalités de dissolution pour l'aide et le soutien aux personnes âgées de la commune. Géographiquement, ce sont trois terrains situés à TOUVOIS rue du Général Charette (parcelles AD0138 pour 97ca/AD0140 pour 85ca/AD0216 pour 2ca). Ainsi que des terres agricoles à la ferme de la Billonnière situées :

Pour partie à TOUVOIS (parcelles YE0001 pour 10949m<sup>2</sup> / YE0009 pour 32441 m<sup>2</sup>/ YE0012 pour 52201 m<sup>2</sup>) • Pour partie à SAINT ETIENNE DE MER MORTE (ZR7 pour 106840 m<sup>2</sup> / ZR51 pour 97407 m<sup>2</sup>) exploitées en fermage par un GAEC. Les conditions de ce don sont annexées à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : **ACCEPTE** ce don d'un ensemble de divers biens immobiliers non essentiels au fonctionnement de l'EPHAD et du solde des fonds appartenant à l'association déduction faite des frais de formalités de dissolution pour l'aide et le soutien aux personnes âgées de la commune : **ACCEPTE** les conditions des donations ci-annexées • **ACCEPTE** de prendre à sa charge les frais de notaire correspondants à cette opération.

### ➤ URBANISME : NOMINATION D'UN CHEMIN

Monsieur le maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Une construction va se faire chemin de la Guenotte qui débouche près du 30 rue gille de retz ( RD13) elle n'apparaît pas en adresse postale. Il est proposé de nommer ce chemin, chemin de la Guenotte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité : **ACCEPTE** de nommer cette voie CHEMIN DE LA GUENOTTE

### QUESTIONS DIVERSES :

**Madame Anne BOIZIAU** fait un point sur les opérations en cours.

Pour les décorations de Noël : Des investissements ont été faits et les décors seront mis en place dès le 23 novembre par Monsieur CAGNIARD qui a été habilité à le faire suite à l'obtention de son CACES • Pour le nouveau site internet : Il sera actionné dès la mi novembre et proposera des accès facilités aux démarches administratives • Pour le 1er marché de Noël organisé le 27 novembre prochain, des animations pour enfants seront proposées en plus des stands classiques, à la salle des sports et sur le parking.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'installation d'un cabinet de réflexologie sur la commune de la part d'une Touvoisienne. Un local près de la mairie pourrait lui être proposé. En parallèle, Monsieur le Maire rend compte de sa démarche active pour trouver un nouveau Kiné à installer dans le local libéré suite au départ de l'ancienne Kiné.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du projet de la salle des sports. Après réalisation de 2 audits, l'audit de l'étude de sol est en cours. A réception de tous les audits, il faudra alors affiner le projet pour sa réalisation. Il rappelle que ce projet phare de la municipalité est au cœur de la revitalisation du bourg avec d'autres projets à réaliser ou déjà réalisés comme le City Park tout juste achevé.

# 10 BÂTIMENTS



## ➤ Alain PINABEL Adjoint Bâtiments

Les fêtes de fin d'année arrivent à grand pas. Avec impatience, les familles, vos familles devraient enfin pouvoir se retrouver sans les contraintes de distanciation. Petits et grands pourront savourer ces moments si particuliers, notamment pour les enfants.

Concernant la vie de la commune, le projet de rénovation de la salle des sports, projet phare du mandat, démarre avec la mise en place d'un groupe de travail qui va permettre de recueillir les besoins et les souhaits dans un premier temps, des associations utilisatrices. Au préalable, des études ont été lancées afin de connaître l'état de la structure, de la charpente et du sol. Ce projet est désormais inscrit dans le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) proposé par l'Etat. Ces étapes sont nécessaires avant de faire appel à un architecte.

En parallèle, le montage financier des aides possibles (Etat DETR, la Région et le Département) seront sollicitées.



Nous poursuivons également la rénovation des bâtiments communaux et c'est notre labeur historique qui se refait une beauté puisque les travaux de la toiture ont été réalisés.

Le personnel : depuis la rentrée des classes en septembre dernier, nous avons dû adapter et recruter les effectifs nécessaires aux besoins, notamment au périscolaire et à la cantine. C'est au total 3 embauches à temps partiel qui ont été réalisées. Pour ceux déjà en place, pour certains, le temps de travail a été ajusté. A ce jour, les effectifs pour la commune représentent 15 agents.

**Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2022.**

**Alain PINABEL**



## ➤ Flore Gouon Social - CCAS - Sécurité

### ▶ TÉLÉPHONIE

Depuis l'emménagement dans la Mairie rénovée, la téléphonie est confiée à VD-Com avec SFR comme opérateur. Les box internet ont été changées dans les différents bâtiments municipaux. Une box 4G a été installée à la Barak'Ados pour permettre aux jeunes touvoisiens d'avoir accès au téléphone et à internet lors de leurs rencontres hebdomadaires.



### ▶ INFORMATIQUE

Après la mise en place d'un nouveau serveur à la Mairie et le remplacement de plusieurs ordinateurs à l'école publique, la Bibliothèque a été équipée d'un matériel informatique avec accès internet pour la mise en ligne de l'ensemble des livres proposés à Touvois.



De plus la Bibliothèque a été équipée d'un téléphone pour scanner les QR Code sanitaires pour les personnes qui entrent dans la bibliothèque.

### ▶ VIDÉOPROTECTION

La demande d'autorisation d'équipement vidéoprotection dans la Commune vient d'être acceptée par la Préfecture de Loire-Atlantique. Ainsi, les premières caméras bâtementaires vont être installées dans le courant du dernier trimestre 2021.



Quant à la vidéo urbaine, elle sera installée en 2022 en collaboration avec la Gendarmerie de Legé. Après quelques travaux sur les lignes électriques qui doivent alimenter les caméras, les cinq voies d'entrée de Touvois seront équipées de vidéo urbaine.

**Flore GOUON**







### ➤ Jean-Paul Grondin Adjoint Voirie

Suite à l'article du bulletin municipal Touvois mag n°83 de décembre 2020, nous vous avons parlé d'un nouveau projet : La réhabilitation de la coulée verte de Touvois, zone humide, située entre la rue du Vignaud et la zone de loisirs. C'est chose faite, les travaux ont été réalisés fin septembre. Pour y accéder vous prenez le chemin piétonnier à partir de la rue du Vignaud pour rejoindre la Barak'Ados.

Suite à la proposition du S.A.H. (Syndicat d'Aménagement Hydraulique) Sud Loire, nous allons mettre en place un groupe de travail local pour suivre les travaux du contrat territorial eau sur les bassins versants du Falleron et du Tenu. Aujourd'hui le S.A.H. travaille aussi pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Pour cela, il réalise des travaux pour ralentir les écoulements de l'eau de manière naturelle.

- En redonnant des virages aux cours d'eau (méandres).
- En plantant des haies.
- En créant des zones humides qui sont de véritables éponges filtrantes qui tamponnent les crues ...

L'objectif est d'intervenir sur le chemin de l'eau dès que la goutte touche le sol quand il pleut. Les travaux se font donc sur des petits cours d'eau, en amont des bassins versants.



L'expansion des zones imperméables (urbanisation, l'extension du parcellaire : arrachages de haies et talus, rectification des cours d'eau) ont modifié le fonctionnement hydraulique du bassin versant dans une logique d'évacuer l'eau le plus rapidement possible vers l'aval, ce qui accentue les phénomènes d'inondation. Des solutions existent au cas par cas sans forcément aller à l'encontre des pratiques actuelles. C'est pour cela que des zones humides comme la Coulée verte de Touvois doivent être indispensables et servir de zones tampons afin de réguler l'écoulement de l'eau.

#### ► Qu'est-ce qu'une zone tampon ?

C'est un espace situé entre un cours d'eau et des parcelles cultivées. Elle assure une fonction d'interception et d'atténuation des transferts de nutriments vers les milieux aquatiques. Sur le bassin versant du Falleron, tous les propriétaires et ou locataires sont éligibles à la création de zones tampons. Pour tout projet de création, cela doit être défini préalablement avec un technicien :

- de F.D.C.85 (Fédération des chasseurs de Vendée)
- L'A.D.B.V.B.B. (Association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf)
- S.A.H. (syndicat d'aménagement hydraulique sud Loire)

#### ► Plantation :

Suite aux travaux d'aménagement de la coulée verte, des plantations de haies se réaliseront sur talus. Pour la préparation du terrain, nous contacterons des bénévoles. Nous associerons éventuellement les enfants des écoles à l'opération plantation.

Jean-Paul GRONDIN

### ➤ Ouvrage de prélèvement d'eau souterraine :

Depuis le 1er janvier 2009 tout particulier propriétaire d'un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits, forages ou simple prise d'eau à des fins d'usage domestique) a l'obligation de déclarer cet ouvrage en mairie (cerfa n°13837).

### ➤ Petite note d'humour

Nous avons mis en place des distributeurs de sacs à déjections canines. Soyons vigilants, si nous voulons que notre commune soit propre.

#### ► Cours de Yoga Gratuit :

- 1 - Pliez vos jambes
- 2 - Gardez le dos droit
- 3 - Inclinez votre buste
- 4 - Prenez une inspiration
- 5 - Ramassez les CROTTES de votre chien



Bonne relaxation !!!

# 12 VOIRIE ENVIRONNEMENT

## ➔ FLASH INFO AGRICOLE

De nouvelles incivilités se sont produites dans les champs cet été. Des passages de quad dans un champ de tournesols et coupage de ficelles de bottes de paille stockées dans un champ. Quel plaisir a-t-on à dégrader le travail de l'agriculteur, quel est l'objectif ? Tout cela génère un coût et du temps. Cela se passe de commentaires...

L'agriculture est un des acteurs économiques de notre commune. Ce sont les agriculteurs qui travaillent, cultivent et entretiennent notre patrimoine : la terre, c'est-à-dire notre environnement. Ils ont pour vocation de produire ce que nous mangeons.



## ➔ NUISIBLES

Tout comme le temps change avec chaque saison, il en va de même pour les ravageurs que nous voyons. Les températures plus chaudes font sortir les nuisibles de leurs cachettes hivernales.

### Comme par exemple le frelon asiatique :

Celui-ci a été introduit par accident en France dans les années 2000, le frelon asiatique est une espèce qui menace la biodiversité en s'attaquant aux insectes pollinisateurs, notamment les abeilles déjà menacées d'extinction.

Pour ralentir sa progression, il faut le détecter et envisager la destruction du nid.

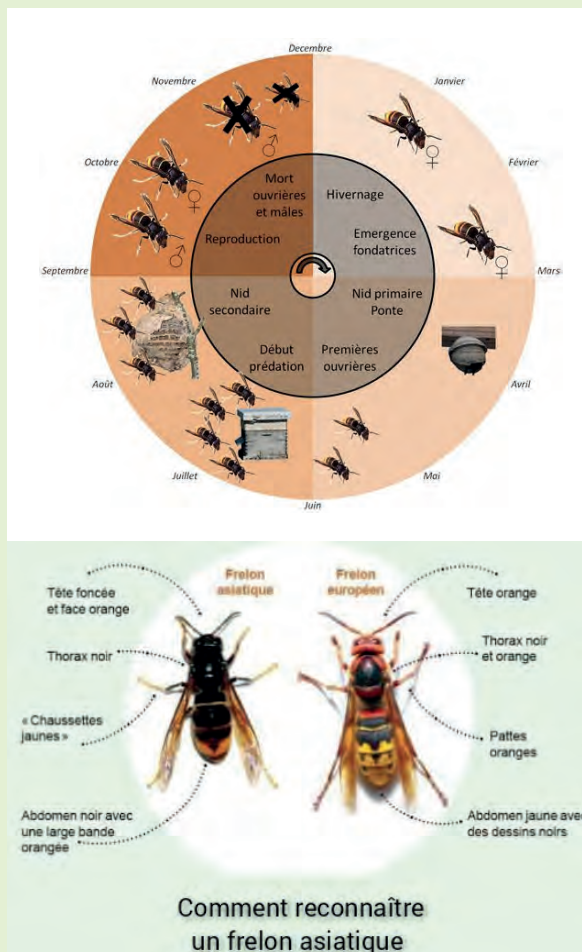
Le frelon asiatique mesure environ 3 cm et est un peu plus petit que le frelon commun.

Si vous repérez un nid, voici ce que nous vous conseillons de faire. Ne vous en approchez pas et n'essayez pas de l'éliminer par vous même.

Appeler une entreprise de destruction guêpes et frelons :

### S.D.H.

Tél. : 02 28 15 09 80  
 Port. : 06 26 34 57 13  
 7 rue des camélias  
 85670 PALLUAU







## Le ragondin et le rat musqué, deux exemples d'invasion biologique réussie

Le ragondin (*Myocastor Coypus*, origine Amérique du Sud) et le rat musqué (*Ondatra zibethicus*, origine Amérique du Nord) ont été **introduits en France volontairement** vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour l'élevage et la production de fourrure.

Au milieu des années 1930, la crise économique et une baisse de la demande sur la fourrure ont généré de nombreuses faillites dans les élevages de ragondins et de rats musqués, et **de nombreux animaux se sont enfuis ou ont été relâchés dans la nature**.

Dès lors, l'absence de contraintes biologiques (pas de prédateurs, peu de compétition interspécifique, pas de pathogène connu pouvant réguler leurs populations), les grandes capacités de dispersion de ces deux espèces, leur régime alimentaire herbivore et peu sélectif, leur bonne adaptation à tous les milieux humides et leur prolificité à toute épreuve sont à l'origine du succès de leur invasion.

Aujourd'hui, **leur expansion en France est quasiment terminée**, mais la densité des populations sur certains territoires a nécessité de prendre des mesures afin de limiter leurs nuisances.



Ragondins (*Myocastor Coypus*)

Sur notre département, **un arrêté préfectoral stipule que la lutte contre ces deux espèces est obligatoire de tout temps et en tout lieu**. Depuis 2014, des textes européens (règlement UE N° 1143/2014 et listes associées) imposent aux Etats membres des « mesures efficaces de gestion des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union qui, d'après leurs constatations, sont largement répandues sur le territoire afin que leurs effets sur la biodiversité, les services écosystémiques associés ainsi que, le cas échéant, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum ».

En effet, les terriers, creusés dans les berges des cours d'eau ou des étangs, fragilisent le terrain, contribuent à l'envasement et accélèrent le rythme des curages et recalibrages. Ils peuvent aussi conduire à un effondrement des digues ou des routes, ou endommager des ouvrages hydrauliques. Des risques de blessures par chute dans les trous sont aussi possibles.

Herbivores, les ragondins et rats musqués s'attaquent pour se nourrir aussi bien aux cultures (maïs, ray-grass, jeunes plantations, ...) qu'aux plantes aquatiques et semi-aquatiques, provoquant une **diminution importante du couvert végétal en milieu humide** et une modification de l'équilibre biologique des écosystèmes.



Dégâts sur berge

**Vecteurs de transmission de différentes maladies**, dans certains cas, mortelles, (leptospirose), ils peuvent être à l'origine de la contamination des eaux ou des zones humides, ce qui représente un risque pour les usagers : baigneurs, pêcheurs, kayakistes, promeneurs, ...

Afin de protéger les populations, l'environnement, les ouvrages ou les productions végétales, **des campagnes de lutte sont organisées**. Elles visent à réduire les populations de ragondins et de rats musqués.



**Des piègeurs bénévoles, formés par notre réseau, participent activement à la régulation de ces espèces invasives** dans l'intérêt collectif (un piègeur bénévole consacre en moyenne 202 jours par an à cette activité). Le matériel utilisé (piège-cage) est très sélectif, non blessant pour l'animal capturé et permet de libérer toute espèce non visée par la lutte.

Les piègeurs agissent dans le cadre réglementaire d'une lutte obligatoire, et **toute dégradation, déplacement ou vol du matériel de piégeage est passible de sanctions**.

Polleniz est un organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal et assure des missions de prévention, de surveillance et de lutte contre des dangers sanitaires ou des espèces ayant des impacts sur l'économie, l'environnement ou la santé publique. ex : R.A.E. et plantes invasives...

**Notre commune est adhérente à Polleniz**



# 14 ENFANCE JEUNESSE



➔ **Valérie Sorin**  
Adjointe Enfance

## ➔ NOUVELLE RENTRÉE

Après des vacances bien méritées pour les enfants, une nouvelle rentrée est arrivée. Avec une évolution pour les familles et la municipalité : l'instauration du "Portail Famille". Cette plateforme permet aux parents d'inscrire et désinscrire leur(s) enfant(s) aux différents services municipaux en toute autonomie. Pour la restauration scolaire, c'est l'occasion d'une nouvelle collaboration, avec la société CONVIVIO, attributaire du marché de la livraison des repas ; l'accueil de 3 nouveaux agents au sein de l'équipe. Sur ce temps méridien, les gestes barrières (lavage des mains, aération des locaux...), limitation du brassage des enfants par niveaux restent de rigueur. Le Relais Petite Enfance (RPE) a pareillement repris ses activités dans le bungalow derrière la mairie. En bref, la situation sanitaire s'améliorant nous pouvons nous projeter sur l'avenir et les projets à réaliser.

**Je suis toujours joignable par mail si vous souhaitez échanger :**  
[service.education@touvois.fr](mailto:service.education@touvois.fr)

## ➔ ASSISTANTES MATERNELLES : SONDAGE

Sondage en vue de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Touvois. Nous sommes 4 professionnelles de la Petite Enfance et nous projetons de créer une MAM (Maison Assistantes Maternelles) à Touvois pour accueillir de jeunes enfants de 2 mois à 3 ans. Nous souhaitons apporter aux enfants et à leurs parents un mode d'accueil innovant, mêlant à la fois la collectivité mais aussi l'aspect familial. Sensibles à l'éducation bienveillante, à la motricité libre ainsi qu'aux pédagogies alternatives (langage des signes...), nous sommes également sensibles à l'écologie et notre projet se tend vers le "zéro déchet". Par la suite, nous aimerions ouvrir notre potager au sein de la MAM. Pour cela nous avons besoin de votre aide et nous vous invitons à remplir notre questionnaire.

**Le questionnaire se trouve sur notre page Facebook :**  
**Mam's Elles En Couleurs.**

Olivia, Emmanuelle, Phillipine et Aurélie



## ➔ A.F.A.A.M SUD LOIRE ASSISTANTES MATERNELLES

Notre association organise des soirées d'échanges et de détente entre assistant(e)s maternel(le)s sur la commune de Macheoul (soutien, conseil, formation...). Elle regroupe des professionnel(le)s du secteur de Macheoul, Legé, Touvois, Bouguenais... et est adhérente à l'U.F.N.A.F.A.A.M. qui représente et défend la profession depuis 1977. Cette fédération propose également une assurance adaptée. Si vous souhaitez en tant que professionnel(le) participer à une de nos réunions et peut-être adhérer à notre association, contactez-nous.

**Isabelle GUILÉ : 06.06.41.35.08 • Mail : [afaamsudloire@gmail.com](mailto:afaamsudloire@gmail.com)**  
**Site : [www.ufnafaam.org](http://www.ufnafaam.org)**

# ECOLE PUBLIQUE L'AQUARELLE



## ➔ En route pour le Grand Nord à l'école l'Aquarelle !!!

Cette année, tous les élèves de l'école vont suivre Sébastien Dos Santos Borges et sa Polar Team dans son aventure de l'Iditarod (course annuelle de chiens de traîneau de 1 757 km en Alaska, entre Anchorage et Nome principalement à travers la taïga). Entre échanges autour du visionnage de ses films, visioconférence, ateliers en compagnie des chiens, du musher et soirée bivouac, les élèves vont profiter de toutes les connaissances de l'aventurier au fur et à mesure de ses pérégrinations ! L'aventure de Sébastien et de la Polar Team va se présenter en trois parties : une partie automnale en France dans les Alpes, une partie automnale/hivernale au Canada et une autre en Alaska. Enfin, il viendra nous rendre visite à Touvois. L'ensemble des élèves de l'école ont déjà pu visionner le documentaire Entre chiens et loups (Mona Lisa Production/Arte, 2010), dans lequel Sébastien nous raconte sa préparation et l'entraînement de ses chiens et partage avec nous une partie de sa traversée du Canada et de l'Alaska.







## ➔ Le relais petite enfance

Le relais petite enfance vous informe et vous accompagne lorsque vous êtes en recherche de mode de garde, dans votre rôle d'employeur d'assistante maternelle ou lorsque vous êtes assistante maternelle.

### La profession d'assistante maternelle à Touvois

En 2015, 31 assistantes maternelles étaient agréées par le département dont 23 étaient en activité. Aujourd'hui, seulement 22 sont agréées dont 18 en activité. 5 assistantes maternelles actives ont actuellement plus de 55 ans. Le nombre de départs en retraite de ces professionnelles et le peu de nouvelles assistantes maternelles font que la profession se raréfie ; alors que les besoins de garde sont susceptibles d'augmenter du fait de la saturation des modes de garde des communes alentours. C'est le mode de garde le plus utilisé du fait de sa possibilité d'adaptation aux besoins des familles.

**Afin de découvrir ce métier, voici trois témoignages d'assistantes maternelles du territoire du relais petite enfance :**

#### ▶ DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXERCEZ-VOUS LE MÉTIER D'ASSISTANTE MATERNELLE ?

**Sylvie B.** : depuis le 28 juillet 1995

**Sonia G.** : 4 ans

**Espérance M.** : 12 ans

#### ▶ POURQUOI AVEZ-VOUS CHOISI CE MÉTIER ?

**Sylvie B.** : J'étais ATSEM en école maternelle avant et j'ai beaucoup aimé le contact avec les enfants et j'en ai fait mon métier en tant qu'assistante maternelle.

**Sonia G.** : Suite à une reconversion professionnelle. Je suis de formation aide médico-psychologique. J'exerce ce métier depuis 20 ans. J'ai choisi de devenir assistante maternelle, car c'est une profession qui privilégie l'individuel. Je vais au rythme des enfants. Les enfants sont une source de bonheur et de tendresse.

**Espérance M.** : J'avais un bac en pédagogie générale dans mon pays du Congo et je travaillais déjà avec les enfants d'école élémentaire. Aussi le métier d'assistante maternelle m'offrait la possibilité de m'occuper de mes enfants tout en accueillant d'autres enfants.

#### ▶ QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE À EXERCER CE MÉTIER ?

**Sylvie B.** : j'aime apporter aux enfants de l'amour, j'aime bricoler et jouer avec eux. Et j'aime les enfants tout simplement.

**Sonia G.** : être auprès des enfants, je suis une personne dynamique. C'est un métier attrayant et épanouissant.

**Espérance M.** : C'est le retour que m'apportent les enfants, assister à leurs apprentissages, ...Et également la satisfaction des parents, ...

#### ▶ QUELS SONT POUR VOUS LES POINTS POSITIFS DE CE MÉTIER ?

**Sylvie B.** : Plein d'amour autour de moi et surtout le lien affectif avec certains parents qui sont devenus des amis maintenant.

**Sonia G.** : être auprès des enfants, je suis une personne dynamique. C'est un métier attrayant et épanouissant.

**Espérance M.** : je n'ai pas à me stresser pour prendre la route pour aller au boulot, ...

#### ▶ QUELS SONT POUR VOUS LES POINTS NÉGATIFS DE CE MÉTIER ?

**Sylvie B.** : Les problèmes d'enfants malades que les

parents déposent avec de la fièvre ne comprenant pas que leur enfant a plus besoin d'être avec ses parents, les contrats d'accueil (congé payés, bulletin de salaire et paiement des salaires), supporter parfois le mauvais comportement de certains parents.

**Sonia G.** : l'isolement suite au covid 19.

**Espérance M.** : les incompréhensions avec les parents...

#### ▶ COMBIEN D'AGRÈMENTS AVEZ-VOUS ?

**Sylvie B.** : 4 agréments

**Sonia G.** : 3 agréments

**Espérance M.** : 4 agréments

#### ▶ QUEL EST LE DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE TYPE D'ACCUEIL D'ENFANTS CHEZ VOUS ?

**Sylvie B.** : découverte des divers jeux (ludiques, mémoire, bricolage...) et dès que nous pouvons c'est la promenade à pied pour découvrir notre belle nature que ce soit vivante ou visuelle.

**Sonia G.** : **Matin** : Transmissions orales des parents, les parents enlèvent le manteau et les chaussures. Les enfants ont leur doudou de transition si besoin. Activités libres, le temps que tous les enfants arrivent. Ensuite, en cercle on chante la chanson du BONJOUR, je nomme tous les enfants, nous nous souhaitons de passer une bonne journée ensemble. Par la suite, activité encadrée selon l'âge de l'enfant et s'ils le souhaitent. Proposition chaque semaine (dessin, gommettes, bricolage, comptine, pâte à modeler, motricité fine, atelier culinaire, pâtisserie...) Ils peuvent emmener leur production. Selon le temps, jeux dans le jardin, sortie à l'extérieur (Parc, RPE, chalet des lutins) Ensuite en fin de matinée, je propose un temps de repos: lecture, chanson, comptine. Repas vers 11h45, durée 45 minutes. Selon l'accord passé avec les parents, je fais réchauffer le repas, soit préparé par mes soins en veillant à ce qu'ils soient diversifiés et équilibrés. Ensuite activités libres, après le déjeuner. **Après-midi** : 13h temps de lecture avant la sieste. Goûter puis, proposition de jeux encadrés, et calme, le temps que les parents arrivent.

**Espérance M.** : Le matin : L'arrivée de l'enfant (prendre les consignes des parents puis les au-revoirs aux parents), se laver les mains, petit déjeuner, change, habillage, motricité libre, peinture, ..., petite sieste, activités au relais petite enfance ou petites balades, rangements des jeux, mettre la table et passer à table

L'après-midi : Après le repas, un petit moment calme (comptine ou histoire), la sieste de l'après-midi, goûter, petite balade ou sortie de l'école, motricité libre, ..., les départs des enfants entre 16h45 et 18h15.

#### ▶ POUR VOUS QU'EST-CE QU'UNE ASSISTANTE MATERNELLE ?

**Sylvie B.** : C'est une deuxième maman, une tata et une personne que l'on peut venir voir après... Pour certains parents c'est un soulagement.

**Sonia G.** : Une assistante maternelle doit être patiente, douce, disponible, gentille, dynamique. Aide les enfants à grandir, à devenir autonome pour l'entrée à l'école. C'est de rassurer, protéger, câliner. De comprendre et écouter chaque enfant, tout en veillant à sa santé et à son bien-être physique et psychologique.

**Espérance M.** : C'est une professionnelle dans la petite enfance, qui s'occupe de l'accompagnement et le bien-être des enfants à son domicile, dans une MAM...

#### Vous souhaitez vous renseigner sur le métier d'assistante maternelle :

Unité d'agrément de Ste Pazanne - 02 28 25 09 86  
Relais petite enfance - 02 28 07 60 26



Une rentrée sereine à l'école qui accueille 111 élèves cette année répartis sur 5 classes.

- ▶ 21 élèves en PS/MS
- ▶ 20 élèves en GS/CP
- ▶ 19 élèves en CP/CE1
- ▶ 26 élèves en CE2/CM1
- ▶ 25 élèves en CM2

### ➤ Un babyfoot pour l'école

Grâce au mécénat de l'entreprise « BOURMAUD père et fille » et dans le cadre de la coupe du monde de Fédération Française de Tennis de Table, l'école a reçu un splendide babyfoot. Les enfants apprécient !

Une petite cérémonie de remise du jeu a eu lieu le 14 septembre à l'école.



### ➤ Des nouveautés pour la rentrée !

La cour a été agrandie avec la pose d'un enrobé sur l'espace de l'ancienne cantine. De nouvelles lignes pour jouer sur la cour et répartir les espaces ont été tracées, de nouveaux porteurs pour les plus jeunes ont été achetés et les anciens bien réparés .

**Merci aux parents bénévoles**



### ➤ PROJET SUR LE VIVRE ENSEMBLE



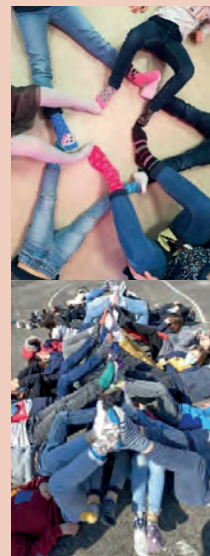
Lancement du projet sur le vivre ensemble 2021/2022 l'année dernière avec 2 temps forts : La journée jaune et la journée "chaussettes" pour sensibiliser les élèves aux enfants souffrants de maladies chroniques et à la trisomie 21. Voici les séances photos !

#### Les projets prévus cette année :

"VIVRE ET GRANDIR ENSEMBLE AVEC NOS DIFFERENCES"

- ▶ Matinée sport et solidaire : "Mets tes baskets et bats la maladie"
- ▶ Action solidaire avec l'association "Timéo super héros"
- ▶ Temps forts avec l'Association Fraternité et solidarité Congo-Kinshasa
- ▶ Projets musiques et danse : écoutes , jeux avec les instruments
- ▶ 2 sorties au Palais des Congrès de Nantes

Et évidemment des réflexions, des vidéos, des débats, des lectures sur le sujet..



### ➤ JOURNÉE SANS CARTABLE

Les conditions sanitaires n'ayant pas permis les sorties scolaires prévues, les enfants et les enseignantes ont organisé une journée sans cartable le 29 juin 2021 avec des ateliers sportifs, des jeux, un spectacle de danses, un pique-nique et même une bonne glace pour le goûter.

**Photos souvenirs...**



COORDON-

ecole-saintmichel.touvois@wanadoo.fr  
<https://touvois-ecolesaintmichel.fr>

NÉES

Ecole Saint Michel  
 12, rue de la forêt

La Directrice, Madame Clotilde Lebreton, se tient à votre disposition pour tout renseignement.





➔ **Anne Boiziau**  
Adjointe Communication,  
animations et vie associative

## ➔ MARCHÉ DE NOËL

L'année touche à sa fin et les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que la commune et ses associations se préparent pour le marché de Noël qui aura lieu le 27 novembre 2021 sur le parking de la salle des sports. Cette journée sera bien remplie : Tout d'abord, il y aura un marché de Noël toute la journée avec en plus de 9H00 à 13H00, le marché des producteurs. Les enfants seront à l'honneur puisque beaucoup d'animations leurs seront dédiées comme des structures gonflables disposées dans la salle des sports, des balades en calèche, un conte de Noël, des chants de Noël et plein d'autres surprises ! Pour les grands, nous vous proposerons une initiation à la marche Nordique (départ à 11H00). La restauration sera possible sur place.

## ➔ SITE INTERNET

En ce qui concerne notre site Internet, le nouveau site est disponible ! Il est très fonctionnel et vous y trouverez toutes les informations utiles. Son adresse n'a pas changé :



### ▶ [www.touvois.fr](http://www.touvois.fr)

Pour les professionnels touvoisiens, je vous invite à consulter la page "annuaire des entreprises" sous l'onglet "Vie économique" afin de vérifier que vos coordonnées sont correctes. Si des informations sont manquantes ou incorrectes, merci de m'envoyer un mail à l'adresse [communication@touvois.fr](mailto:communication@touvois.fr)

## ➔ CINÉ PLEIN AIR

Cette année était la première pour nos 2 manifestations : Ciné plein air et Marché de Noël. Nous espérons reconduire c'est deux actions l'année prochaine. Nous avons également pour projet la réalisation d'une exposition photographique et pour ce faire nous aimerions réunir des photos de Touvois, des plus anciennes aux plus récentes. A ce titre, si vous disposez de photographies anciennes de Touvois, n'hésitez pas à m'en faire parvenir.

**Je vous souhaite à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'années ! Prenez soin de vous et des personnes qui vous sont chères !**

Anne BOIZAU

## ➔ LA BIBLIOTHÈQUE

La mairie a informatisé la bibliothèque. Sur le portail de la bibliothèque le lecteur peut voir les livres disponibles, les nouveautés acquises que l'on achète grâce à la subvention de la mairie. Les cotisations restent au même tarif : 15€ annuel pour une famille. Chaque lecteur aura sa carte pour l'emprunt des livres pour 2 mois renouvelables. La bibliothèque départementale de NANTES nous prête des livres qui sont renouvelés régulièrement.



## ▶ LES PERMANENCES DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Le mercredi et samedi matin  
de 10h00 à 12h00  
adresse mail : [bibliothequetouvois@orange.fr](mailto:bibliothequetouvois@orange.fr)



# 18 VIE ASSOCIATIVE



## ➤ FRATERNITÉ SOLIDARITÉ CONGO KINSHASA (FSCK)

L'association vient en aide aux enfants de la rue de Kinshasa, et travaille avec une association partenaire sur place. Le 28 juillet dans la chapelle de Frégné a eu lieu une messe présidée par le Père Robert Lokiatolo Muntu et le Père Joseph Bonhommeau. Cette journée de solidarité s'est terminée par un récital de chansons françaises avec France-Lise LE CALVEZ et Robert CHAUVET. Des nouveaux adhérents seront les bienvenus.

### LA PRÉSIDENTE :

Chantal LECORPS - 06 20 30 32 20

### ► DATE À RETENIR :

**DIMANCHE 13 MARS 2022**

CONCERT dans l'église de Touvois de la chorale LAC MÉLODIE de St Philbert de Grand Lieu



## ➤ LA SIRÈNE DE LOGNE ET BOULOGNE



La Sirène de Logne et Boulogne est une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, elle fait partie des 28 AAPPMA de Loire Atlantique. Elle gère les étangs du Paradis sur la commune de LEGE, le plan d'eau des Mauves sur la commune de St COLOMBAN ainsi que la Logne de LEGE à St COLOMBAN et la Boulogne entre St COLOMBAN et St PHILBERT de Gd LIEU.

### ► DATES À RETENIR POUR 2022 :

Déversement de truites le 2<sup>e</sup> samedi de Mars sur la Logne pour l'ouverture. Pêche à la truite les 6 Mars et 10 Avril au plan d'eau des Mauves à St COLOMBAN. L'Assemblée Générale de l'AAPPMA se déroulera le 6 Février à 10h00 salle du Champ de Foire à CORCOUE/LOGNE.

**Pour avoir plus d'informations sur nos activités, vous pouvez visiter notre site internet: <https://www.la-sirene-de-logne-et-boulogne.org>**

Vous souhaitez acheter votre carte de pêche et ainsi adhérer à notre association, un dépositaire de cartes est présent sur votre commune ou par internet :

**[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

Bonnes fêtes de fin d'année 2021  
et meilleurs vœux pour 2022.

**Le Président - Jean-Jacques CHAUVIERE**

**Le Vice président - Gabriel CAVOLEAU**

# L'ÂGE D'OR

## ➤ LE CLUB DE L'ÂGE D'OR A PU REPRENDRE SES ACTIVITÉS ET SES SORTIES

Au mois de septembre une croisière sur le Cher a été organisée et tous les adhérents ont pu se retrouver après cette longue période de pandémie. La journée a commencé par une visite guidée de la ville de Tours. Puis un repas a été servi dans un restaurant troglodyte. Ensuite une croisière sur le Cher les a emmenés jusqu'au château d'Amboise. Et pour terminer, une visite a eu lieu dans une distillerie troglodyte avec dégustation. Les rencontres des mercredis pour les jeux de cartes sont toujours aussi animées.

### ► DATES À RETENIR :

**Samedi 11 décembre 2021 :**

Repas de fin d'année suivi du Loto

**Samedi 5 Février 2022 :** Assemblée Générale (la carte d'adhérent sera à votre disposition)

**Juin 2022 :** Sortie prévue (date et lieu en cours)

**Samedi 3 Septembre 2022 :**

Buffet campagnard, suivi de jeux divers

**Samedi 10 Décembre 2022:**

Repas de fin d'année

Suite à l'année particulière consécutive au Covid19 nous sommes heureux de nous retrouver pour partager des moments de convivialité. L'équipe de bénévoles est toujours là pour vous accueillir sereinement.

### Bienvenue aux futurs adhérents

**Pour les adhésions ou les renseignements :**

**Maryvonne Boucard - 02 40 31 69 05**

**Jacqueline Brenelière - 06 01 77 52 79**



**L'ÂGE D'OR**  
ASSOCIATION 44 TOUVOIS



# TOUVOIS ANIMATIONS



## ➔ Passage du Père Noël Samedi 18 Décembre 2021

Après une année blanche suite au Covid19, la décision a été prise à l'unanimité de continuer à visiter les enfants d'une vingtaine de villages et des Lotissements de la Commune. Touvois Animations et le Comité des Fêtes dans un groupe restreint seront présents toute la journée accompagnés bien sûr du Père Noël et des Miss élues le 13 Septembre 2020.

### ► Matin :

9h00 Boulangerie  
et Coiffeuse  
9h25 les Chauffetières  
9h50 la Grollière  
10h40 Rte de Nantes  
11h05 la Mairie  
11h35 Rte de la rivière  
12h00 la Renouillière  
12h25 la Rivière

### ► Après Midi :

13h50 La Revarderie  
14h30 le Val de Morière  
15h10 le Pont, L'eslière  
16h40 la Croix Verte  
17h10 la Grosse Pierre  
17h 40 le Vignaud  
18h10 la Croix des Ors  
18h45 Anthony Charriau



Ines ROBERT Miss 15/17 Loire Atlantique  
1<sup>ère</sup> Dauphine Yaëlle BRENELIERE  
2<sup>ème</sup> Dauphine Loanne CHARRIAU  
Prix coup de cœur et prix Team Beauté 15/17  
Pays de la Loire KAIFIA LAMY

### ► Dates à retenir pour 2022

+ Galette des Rois Vendredi 14 Janvier  
+ Choucroute de la Mer Samedi 12 Mars  
+ Gala Samedi 30 Avril à LEGE salle de sports

Location de Matériel à Dispo pour Associations  
Tables chaises chapiteaux etc...

Le Président  
Guy Tulleau

# LE COMITÉ DES FÊTES

## ➔ L'Année 2021 du Comité des Fêtes



Et voilà une année 2021 qui s'achève. Que pouvons-nous en retenir, une reprise en douceur de notre activité. Et c'est d'ailleurs avec joie que nous vous avons retrouvé lors du feu d'artifice du 17 Juillet. Mais l'année n'est pas terminée.

Le 27 Novembre, avec la mairie et d'autres associations de la commune, nous participerons au premier marché de Noël. Venez profiter des différentes activités et rencontrer le Père-Noël.

**AFM TÉLÉTHON**  
INNOVER POUR GUERIR

Nous continuons aussi d'œuvrer pour le Téléthon. Cette année, nous vous proposons avec le TSVC de pratiquer votre sport favori du dimanche-matin, marcher, courir et même faire du vélo sous un unique nom le SAUCIRUN. 3 ou 4 parcours qui vous permettront de vous adonner à votre activité préférée, tout en dégustant du saucisson. Venez donc nombreux pour participer à cette 1<sup>ère</sup> édition du SAUCIRUN pour le téléthon et retrouvez-nous Dimanche 05 Décembre le matin à la salle des sports de Touvois.

*Nous rappelons la mise en location de matériel (prix par soirée, contact Anthony Charriau 06-72-16-96-00)*

- un percolateur de 125 tasses : 10 €
- un barnum de 8x5 m à louer : 70 €
- des ensembles une table  
et 2 bancs pour 10 personnes : 2 €
- une friteuse : 20 €

*Prenez soins de vous.*

**Le Comité des Fêtes de Touvois**

## 20 VIE ASSOCIATIVE

# FTBC

### ➔ FALLERON TOUVOIS BASKET CLUB



Les licenciés du FTBC (Falleron Touvois Basket Club) ont repris le chemin des terrains de la salle omnisports. Les entraînements ont tout d'abord débuté en août puis à partir du week-end du 4 septembre, des matchs amicaux ont été proposés aux équipes pour se remettre dans le bain.

Le week-end des 11 et 12 septembre, la salle a retrouvé un air de normalité avec plusieurs matchs jeunes dans l'après-midi et une clôture de la journée avec un match de notre équipe fanion RF3 contre Sud Retz Basket (RF2)

Pour cette nouvelle saison, que tout le monde l'espère, sera complète, le FTBC compte 150 licenciés répartis en 12 équipes jeunes dont une en entente avec le club de la Choltière, 1 équipe seniors et deux équipes loisirs.

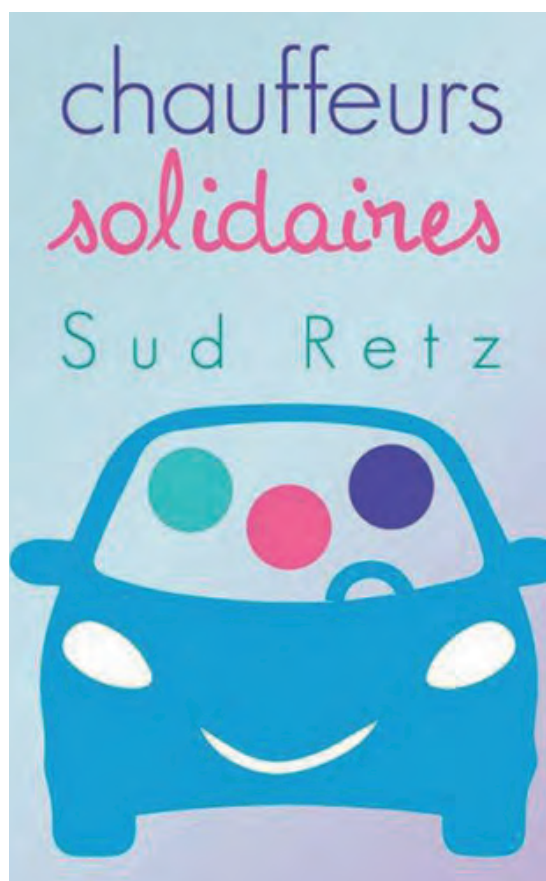
Les championnats ont débuté le week-end du 25-26 septembre pour nos équipes région (U15F et RF3) et le week-end du 2-3 octobre pour les autres.

Le club compte sur la présence de ses nombreux supporters pour venir encourager les jeunes heureux de retrouver le plaisir de jouer en championnat !



#### ► Plusieurs dates à retenir :

- 5 mars** repas à thème
- 13 mars** loto (à la salle de la Garnache)
- 8 avril** pizzas à emporter
- 18 avril** tournoi
- 11 juin** kermesse du club
- 24 juin** assemblée générale



### ➔ Chauffeurs Solidaires SUD RETZ

#### Marie-Thérèse JOLLY - Chauffeurs Solidaires SUD RETZ

Maison de l'Intercommunalité  
2 Rue Galilée BP 3 - 44270 Machecoul Saint Même

Nous souhaiterions alerter les touvoisiens sur la surcharge des 2 chauffeurs solidaires de Touvois : Gaëtan RECULEAU, en même temps référent communal de l'association CHAUFFEURS SOLIDAIRES SUD RETZ et Chantal BRUNETEAU. Les bénéficiaires de Touvois sont en nombre important pour seulement 2 chauffeurs qui sont très sollicités et certaines semaines, M RECULEAU effectue des déplacements pratiquement tous les jours de ladite semaine. Nous, les membres du Conseil d'Administration, lançons un appel aux bénévoles sur Touvois. La disponibilité des chauffeurs est respectée et la charge est d'autant moins lourde qu'ils sont plus nombreux.

Toute personne ayant du temps libre, ayant une voiture, ayant envie d'accompagner des personnes sans aucun moyen de déplacement peut appeler au 06 36 13 46 13 pour s'informer sur la mission de chauffeur solidaire.

**Marie-Thérèse JOLLY**, présidente 06 79 80 03 46

**Rogatien FOUCHER**, vice-Président.

**Jean-Paul BOSSARD**, trésorier

**Joëlle THABARD**, secrétaire



# CLIC PASS'ÂGES

## ➔ PERMANENCE à LEGÉ VENDREDI 14H30-16H30

Le CLIC PASS'Âges intervient sur la communauté de communes Sud Retz Atlantique et assure une permanence sur Legé tous les vendredis de 14h30 à 16h30 à la Maison des Services, bureau n°3.

### Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) accompagne :

- les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage pour les questions liées au maintien à domicile : information sur les droits, prestations, démarches, etc.
- et les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge : aide au remplissage du dossier MDPH, information sur les droits et services disponibles.

### N'hésitez pas à venir nous rencontrer :

- Sur la permanence de Legé,
- Dans nos bureaux à Machecoul  
10 boulevard Pierre de Gondy  
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- ou à nous contacter par téléphone  
aux mêmes horaires au 02-51-70-93-37  
ou par mail à clicpass-ages@laposte.net



## ➔ LA RÉSIDENCE BON ACCUEIL DE TOUVOIS SE LANCE DANS L'ÉCO-PÂTURAGE !

### Depuis le mois de juillet 2021, 2 Brebis sont présentes sur une partie des espaces verts !

L'éco-pâturage est une méthode d'entretien des espaces verts avec des animaux. C'est une pratique ancestrale remise au goût du jour, c'est une solution simple et écologique qui améliore le cadre de vie.

Les avantages sont nombreux : la présence des animaux est fédératrice et apaisante. Des échanges spontanés se créent au sein de l'EHPAD entre les brebis et les résidents. Les nuisances sonores des engins mécaniques sont supprimées.

Les animaux maintiennent la végétation en prairie tout au long de l'année et les insectes pollinisateurs peuvent s'y développer. Les déjections des Brebis se désintègrent rapidement dans le sol et créent un engrais naturel bénéfique pour les micro-organismes.

### Des animations pour les résidents peuvent ensuite se développer :

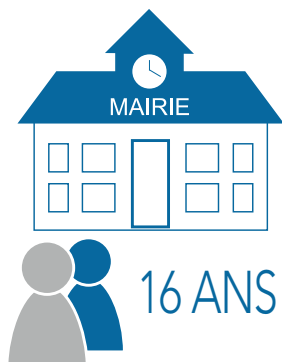
Animations pédagogiques : tonte des moutons, démonstration chien de troupeau, travail de la laine, dégustation de fromages, etc.

Les résidents sont ravis et nous remarquons que certains d'entre eux sortent beaucoup plus dans le jardin depuis que les moutons sont présents !



## ➔ REFONTE DES CARTES ÉLECTORALES

En prévision des prochaines élections 2022, il est demandé aux habitants de la commune d'indiquer, au plus vite, toutes modifications à apporter sur leur carte électorale, notamment sur leur adresse, par mail : [info@touvois.fr](mailto:info@touvois.fr).



Service-Public.fr

## RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE : EN QUELQUES CLICS SUR SERVICE-PUBLIC.FR !



À partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent, chaque jeune français doit effectuer son **RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE**



J'ai 16 ans



Je crée/me connecte à mon compte Service-Public.fr



- ✓ Je remplis le formulaire
- ✓ Je télécharge les pièces justificatives
- ✓ J'envoie en ligne mon dossier complet



La mairie reçoit et traite le dossier



Je reçois l'attestation dans le porte-documents de mon compte Service-Public.fr ou par courrier



Organisation de ma Journée défense et citoyenneté sur [majdc.fr](http://majdc.fr)

1 SIMPLE 2 RAPIDE 3 SANS DÉPLACEMENT





# NAISSANCES

BATARD Adam.....	17/06/2021
PROU Charline.....	24/06/2021
GOBIN Tina.....	30/06/2021
GAUTIER Marley.....	08/07/2021
STOURBE Cassy.....	29/07/2021
STOURBE Camille.....	29/07/2021
GUILLERMOT Diego.....	15/08/2021
BOURREAU Marty.....	15/10/2021



# DÉCÈS

BOUTIN Marie.....	17/05/2021
CORMERAIS Paulette.....	23/05/2021
BARTEAU Lucienne.....	06/08/2021
GOHIER Thérèse.....	17/08/2021
PADIOLEAU Jeanne.....	22/09/2021
GAUTIER Philippe.....	30/09/2021
DENIAUD Noël.....	11/10/2021
DRONET Gisèle.....	20/10/2021



# MARIAGES

CUZOU Yann & PRAUD Séverine.....	26/06/2021
GOTZALEK Antony & CAHU Charlène.....	31/07/2021
BERNARD Laure & RONDET Sandrine.....	31/07/2021
MICHAUD Thomas & CHÉNEAU Chloé.....	28/08/2021

# MANIFESTATIONS



Toutes les manifestations ci-dessous se dérouleront sous réserve que la situation sanitaire le permette

## NOVEMBRE

Judi 25

**ASSEMBLEE GENERALE (Chauffeurs Solidaire SUD RETZ)**

19h00 Salle du Conseil à la Maison de L'Intercommunalité - Machecoul

Samedi 27

**MARCHE DE NOËL**

(Organisé par Municipalité et Associations Touvoisiennes)

9h00 - 17h00 Parking salle des Sports

## DÉCEMBRE

Dimanche 5

**Téléthon de 9h à 12h - Salle des sports** (Comité des fêtes et TSVIC)

Samedi 11

**REPAS - LOTO** (Adhérents Club Age d'Or)

Dimanche 12

**ARBRE DE NOËL** (Ecole St Michel)

Samedi 18

**PASSAGE du PERE-NOËL** (Touvois Animations) - Bourg & Villages

## JANVIER 2022

Vendredi 14

**GALETTE ROIS** (Touvois Animations) - Salle des Fêtes

Dimanche 30

**Vide Grenier** (Ecole St Michel)

## FÉVRIER 2022

Samedi 5

**ASSEMBLEE GENERALE** (Club Age d'Or)

## MARS 2022

Samedi 12

**CHOUROUTE DE LA MER** (Touvois Animations) - Salle des Fêtes

Dimanche 13

- **CONCERT CHORALE LAC MELODIE de ST Philbert GL** - Eglise de Touvois

- **LOTO (F.T.B.C.)** - Salle de la Garnache

- **APRÈS-MIDI JEUX** (Ecole St Michel)

## AVRIL 2022

Lundi 18 (Pâques)

**TOURNOI BASKET (F.T.B.C.)**

Samedi 30

**GALA MISS 15/17 Loire-Atlantique**

(Touvois Animations) - Salle des Sports de Legé

### RAPPEL DATES ELECTIONS :

**Dimanche 10 AVRIL : Election Présidentielle 1<sup>er</sup> Tour**

**Dimanche 24 AVRIL : Election Présidentielle 2<sup>ème</sup> Tour**

**PROCHAIN BULLETIN : Date de remise des éléments au plus tard le 15/04/2022.**

**Passé ce délai, aucun article ne sera intégré dans ce prochain numéro.**

Merci d'envoyer vos articles : [bulletincommunal@touvois.fr](mailto:bulletincommunal@touvois.fr)



[www.touvois.fr](http://www.touvois.fr)

18 rue de Nantes 44650 TOUVOIS Tél. 02 40 31 64 05

 **Touvois**